



Lettre

@ Secteur Retraites

<mailto:mbeaugas@force-ouvriere.fr>

Le 28 septembre 2020 – N°178

- ▶ **Saisine du COR par le Premier Ministre**
- ▶ **Calendrier d'examen du PLFSS à la CNAV**
- ▶ **Les retraites et l'agenda social**
- ▶ **La Dette Covid et son impact sur les retraites**
- ▶ **Point Calendrier Agirc-Arrco**

Infos Retraites

▶ **Saisine du COR par le Premier Ministre**

Par lettre du 14 août dernier, le Premier Ministre, a saisi le Conseil d'Orientation des Retraites, (dans la perspective de la réforme des retraites, suspendue au mois de mars dernier du fait de la crise sanitaire), afin qu'il « évalue à nouveau la situation financière de notre système de retraite, en mettant en exergue les effets à horizon 2030. »

Le COR va examiner, suite à la saisine, ce qui relève du structurel et du conjoncturel. Le courrier précise aussi que le rapport « présentera, comme le font traditionnellement les rapports du COR, la contribution que pourrait apporter chacun des trois leviers que sont le montant de la pension moyenne, l'âge moyen de départ à la retraite et le taux de prélevement, à la résorption des déficits structurels du système de retraite. »

Une réunion plénière du COR est prévue le 8 octobre prochain, et sera consacrée à l'examen du rapport avant sa remise au Premier Ministre.

Force Ouvrière rappellera au COR sa détermination et son opposition au retour de cette réforme mais aussi que ce n'est pas le bon moment de la ressortir du tiroir...

▶ **Calendrier d'examen du PLFSS à la CNAV**

Comme chaque année, fin septembre et début octobre seront marqués par la saisine des caisses nationales sur le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS).

En effet, le PLFSS devrait être transmis à la CNAV le 29 ou le 30 septembre prochain.

Puis, la commission d'étude de la législation de l'assurance vieillesse examinera le texte le vendredi 2 octobre.

Un conseil d'administration exceptionnel doit se tiendra le 5 octobre au cours duquel le texte de loi fera l'objet d'un examen et le CA rendra un avis.

Force est de constater que malheureusement depuis plusieurs années, les PLFSS successifs s'éloignent de plus en plus du principe fondamental de la Sécurité Sociale : « chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins ».

► **Les retraites et l'agenda social**

Le ministère du Travail vient d'annoncer l'organisation de l'agenda social en six blocs.

Dans un document daté du 17 septembre, le ministère du Travail en indique le détail et l'on peut noter les deux blocs suivants relatifs à la protection sociale et aux retraites :

Bloc 5 : Évaluation de la protection sociale

- Travail des séniors puis retraites : amélioration des conditions de travail des séniors, leur rôle dans l'entreprise, et sur les transitions de la vie professionnelle à la retraite, identification des réformes à porter au système de retraites ;
- Branche autonomie : création d'une branche consacrée au risque de dépendance : prestations, financement, gouvernance (avec le Ministère des Solidarités et de la Santé)

Bloc 6 : Financement de la protection sociale

- Gouvernance de l'assurance chômage : rôles respectifs de l'État et des partenaires sociaux et améliorer le pilotage de l'équilibre financier de l'Assurance chômage ;
- Financement de la protection sociale : sur la base de projections du COR, travaux sur le financement de la protection sociale et définition d'un plan de résorption de la dette liée au coronavirus (avec le ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance et le ministère des Solidarités et de la Santé).

De plus, Matignon a confirmé la tenue d'une nouvelle conférence du dialogue social "lors de la deuxième quinzaine d'octobre".

► **La Dette Covid et son impact sur les Retraites**

La loi organique concernant la dette Covid a été publiée le 7 août et 136 milliards de déficits ont été ajoutés au « trou de la Sécu ». Cette somme englobe les déficits passés (31 milliards), mais aussi ceux attendus pour l'année en cours (52 milliards) et les trois suivantes (40 milliards), ainsi qu'un tiers du passif des hôpitaux (13 milliards), dont la reprise avait été annoncée en novembre. En plus d'avoir inclus la dette des hôpitaux, le Gouvernement a également ajouté des déficits datant d'avant la pandémie notamment celui de la CNRACL. C'est la première fois que la dette d'un régime spécial est transférée à la CADES. Force Ouvrière rappelle que la charge de la suppression des cotisations devrait être à la charge de l'Etat non pas de la Sécurité Sociale. Hors Covid, le déficit était inférieur à 3 milliards. C'est sur le déficit de moins de 3 milliards qu'il faudrait travailler dans le COR.

Concernant l'Agirc-Arrco, les tendances actuelles indiquent un impact moins redoutable que ce qui était attendu. Dans les dernières estimations du 7 août par la direction financière, on serait sur une tendance de 6 milliards de trésorerie. FO avait demandé que l'Agirc Arrco demande une avance à l'ACCOSS, ce qui a été refusé par le patronat. Le bureau de la fédération a réussi à préserver la trésorerie. On est donc sur une perte de 135 millions d'euros ce qui est très peu à hauteur du régime. Sur le déficit technique, on estime 5,7 % de moins de masse salariale, ce qui représente 6 à 7 milliards. Le déficit global serait donc d'environ 7 milliards. On ne connaît pas encore les chiffres de 2021.

► **Point Calendrier Agirc-Arrco :**

Le Conseil d'Administration de l'Agirc-Arrco se prononcera sur la valeur du point le 8 octobre prochain.